

La loi agriculture et alimentation enterre plusieurs promesses de Macron

L'Assemblée nationale a adopté mercredi par 339 voix contre 84, avec 130 abstentions, le projet de loi agriculture et alimentation en première lecture.

LE MONDE | 30.05.2018 à 11h07 • Mis à jour le 31.05.2018 à 06h36 | Par Rémi Barroux ([journaliste/remi-barroux/](#)) et Manon Rescan ([journaliste/manon-rescan/](#))

Certains y verront des avancées sur les questions environnementales. D'autres ne retiendront de la loi agriculture et alimentation qu'une série de renoncements quant aux objectifs annoncés lors des états généraux de l'alimentation et à certains engagements d'Emmanuel Macron.

Sans surprise, après huit jours de débats souvent animés, l'Assemblée nationale a adopté, mercredi 30 mai, par 339 voix contre 84, avec 130 abstentions, le projet de loi agriculture et alimentation en première lecture. Mais, avant même la fin de l'examen du texte, celui-ci nourrissait déjà la déception, voire la colère des organisations environnementales et des écologistes notamment.

Emmanuel Macron « a très clairement tranché entre notre santé, l'environnement et le pire de l'agriculture », estimait ainsi le député écologiste européen Yannick Jadot, sur LCP. L'ONG Générations futures, spécialisée sur les questions de santé environnementale, juge, elle, que, « une nouvelle fois, les intérêts financiers ont primé sur la santé de nos populations ».

La déception est à la hauteur des espérances qu'avaient fait naître les propos du chef de l'Etat, quand il avait annoncé l'interdiction du glyphosate d'ici à 2021 ou qu'il avait déclaré, lors des Etats généraux de l'alimentation, à Rungis, le 12 octobre 2017 : « *Le rejet des produits chimiques, la préférence pour l'alimentation naturelle sont des lames de fond sociales* », évoquant « *l'angoisse des consommateurs, la préoccupation légitime des concitoyens, mais aussi de l'ensemble du monde agricole* ».

« Bronca »

Mesure emblématique, l'interdiction du glyphosate d'ici à trois ans ne figure pas dans la future loi, malgré la tentative de députés, dont certains de La République en marche (LRM), de l'y inscrire. Elle reste néanmoins un engagement gouvernemental, conditionné à la recherche sur les alternatives à cet herbicide. Cette « *trahison* », selon Générations futures, a été vivement critiquée. « *Un engagement présidentiel, ça compte, mais un article de loi, c'est encore mieux* », juge ainsi la Fédération des parcs naturels régionaux de France.

Lire aussi : [Rejet à l'Assemblée de l'inscription dans la loi de la date de sortie du glyphosate](#) ([planete/article/2018/05/29/l-assemblee-nationale-ne-vote-pas-de-date-pour-la-fin-du-glyphosate_5306106_3244.html](#))

Sont aussi pointées les absences de la vidéosurveillance obligatoire dans les abattoirs et de la création d'un fonds d'indemnisation des victimes des produits phytosanitaires. L'interdiction de diffuser à la télévision des publicités pour des aliments favorisant l'obésité, ciblant les enfants, a été repoussée, mais le ministère de l'agriculture et de l'alimentation assure qu'une discussion est engagée à ce sujet avec le Conseil supérieur de l'audiovisuel. Idem pour la vidéosurveillance dans les abattoirs. « *Les établissements volontaires pourront la mettre en place, mais c'est compliqué de forcer tous les établissements, au regard des lois sur le travail* », fait-on remarquer au ministère, enterrant au passage un engagement présidentiel.

Autre mesure emblématique pourtant avancée par le gouvernement : l'interdiction des épandages à proximité des lieux de vie a été abandonnée... par l'exécutif lui-même, qui a préféré retirer son amendement « *devant la bronca qu'il suscitait*, indique-t-on encore au ministère. *Mais on ne lâchera pas sur ce point.* » Le rétablissement de la pratique des épandages aériens, interdite en Europe, serait expérimental et restreint, veut-on rassurer au ministère. Et de mettre en avant une série de mesures favorables à l'environnement, comme le fait que les cantines serviront bientôt des repas

composés de 50 % de produits bio ou issus de filières de qualité, ou l'inscription de l'objectif de 15 % de surfaces agricoles en bio en 2022.

« Un rendez-vous manqué »

D'autres mesures ont aussi été votées, contre l'avis du gouvernement, comme l'autorisation de la vente des semences anciennes et paysannes par les jardiniers amateurs. Mais l'affaire du glyphosate a dominé le débat public et politique, faisant dire au député (LRM) du Maine-et-Loire Matthieu Orphelin, proche de Nicolas Hulot, que c'était « *un rendez-vous manqué* ».

Pour autant, les députés de la majorité peuvent se targuer d'avoir imposé les questions environnementales dans le débat. « *A mon grand désespoir*, confesse dans un sourire Jean-Baptiste Moreau, rapporteur de la loi et député (LRM) de la Creuse. *Le but premier de ce texte était de faire en sorte que les agriculteurs vivent de leur métier, condition pour une évolution vers un autre modèle.* » La première partie du projet de loi porte en effet sur une meilleure répartition de la valeur des denrées agricoles en faveur des agriculteurs.

Sur la deuxième partie, consacrée à l'alimentation, les élus, notamment de la commission du développement durable, ont porté les problématiques grand public de santé, de lutte contre le gaspillage ou du bien-être animal. Ils ont ainsi voté la mise en place progressive du « doggy bag » dans les restaurants pour que les clients puissent emporter des restes de leur repas, l'expérimentation de l'interdiction pour les cantines d'utiliser des contenants plastique, un plan de diversification des protéines pour mettre moins de viande au menu des cantines. Ils se sont également beaucoup divisés sur le bien-être animal. Faute d'interdire la vente d'œufs de poules en batterie d'ici à 2022 comme s'y était engagé Emmanuel Macron, ils se sont limités à l'interdiction de l'installation de tout nouvel élevage de ce type.

« Le compte n'y est pas pour les agriculteurs »

Les députés ont eu des victoires, comme l'extension de l'interdiction des néonicotinoïdes, insecticides tueurs d'abeilles, malgré les réserves initiales de l'exécutif, la mise en place d'un référent bien-être animal dans les abattoirs ou encore un étiquetage plus précis de l'origine du miel. Les débats ont aussi généré des frustrations, comme la « *déception* » du député et mathématicien Cédric Villani, qui « *espérait plus d'audace* » sur la question de la vidéosurveillance dans les abattoirs, a-t-il écrit sur Twitter. La majorité s'est souvent réconciliée en proposant des expérimentations, manière de satisfaire les députés sans trancher la question.

Au final, le texte ne contente personne. « *Le compte n'y est pas pour les agriculteurs* », fustige le député centriste Thierry Benoit, quand le socialiste Guillaume Garot y voit une « *addition de mesures sans cohérence* ». Il est à l'image d'une majorité tiraillée entre un président champion du « *Make our planet great again* » se concentrant sur la lutte contre le réchauffement climatique, un premier ministre conservateur sur les questions environnementales, un ministre de l'agriculture prônant des options libérales et un ministre de l'écologie plus engagé.